

COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 24 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Antoine AUBRY, Maire.

**Présents :** MM. Antoine AUBRY, Jean-Claude HERARD, John PHILIPOT, David BESNARD, Romain LECLER, Aurore BEAUFILS, Lucie LEPOURRY, Emmanuel PORÉE, Yohann QUENTEL, Mme Annabelle LAVIGNE, et MM. Patrick LECOMTE, Jérôme POIRAUD, Jean-Marie VIVIER.

**Absents Excusés :** Anne MANACH et Mme Cécile MARGUERITE

**Absent :** Néant

**Secrétaire de séance :** John PHILIPOT

**Date de convocation :** 16 Septembre 2024

**Affichage :** 26 Septembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Présents :** 13

**Procuration :** 0

**Approbation du dernier compte-rendu de conseil**

M. le Maire rappelle que le dernier compte rendu de conseil a été envoyé après la réunion de conseil via internet et demande s'il y a des observations.

**HALTE RANDONNEUR : MODIFICATION DU LOT n°5 MENUISERIES ET RELANCE DE LA PROCEDURE ADAPTÉE**

M. le Maire indique que le projet sera subventionné par la DETR à hauteur de 85 085 €.

D'autre part, dans le cadre du marché, seul le lot menuiserie a été déclaré infructueux et qu'il serait nécessaire de revoir la composition de ce lot. Il serait judicieux de créer un lot n°8 pour la menuiserie extérieure sur mesure.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **Décide** la création d'un lot n°8 (Menuiserie extérieure) spécifique pour recueillir les offres pour la fermeture sur mesure du bâtiment.
- **Décide** de relancer une procédure adaptée pour le lot n°8 et le lot n°5, réciproquement pour les Menuiseries intérieures et extérieures.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le marché public en procédure adaptée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces affaires.

## ECOLES – LANCEMENT DES ETUDES POUR LES FONDS VERTS :

Le gouvernement a placé la rénovation énergétique des écoles au cœur des fonds verts (dispositif d'aide financière de l'État permettant de réaliser des projets communaux), il apparaît donc essentiel de lancer ces travaux rapidement. D'autres aides peuvent également être obtenues comme la DETR et le Fond d'Investissement Rural du Département de la Manche. Une réunion de présentation de ce dispositif a eu lieu mercredi dernier.

Après l'étude thermique du cabinet Mesnil System, l'école est classée en E avec une performance de l'isolation classée insuffisante. Trois scénarii sont proposés et résumés ci-dessous.

SCENARIO	1	2	3
TRAVAUX PREVUS	<p>Murs : isolation par intérieurs des murs entre classes et parties non chauffées WC</p> <p>Toiture : laine de verre et pare-vapeur</p> <p>Porte : PVC opaque pleine</p> <p>Chauffage / eau chaude : pompe à chaleur</p> <p><i>Planchers : panneaux isolants avec décapage sol</i></p>	<p>Murs : isolation par intérieurs des murs entre classes et parties non chauffées WC</p> <p>Toiture : laine de verre et pare-vapeur</p> <p>Porte : PVC opaque pleine</p> <p>Chauffage / eau chaude : pompe à chaleur</p>	<p>Murs : isolation par intérieurs des murs entre classes et parties non chauffées WC</p> <p>Toiture : laine de verre et pare-vapeur</p> <p>Porte : PVC opaque pleine</p> <p>Chauffage / eau chaude : pompe à chaleur</p> <p><i>Murs extérieurs : Isolation par l'extérieur avec panneau laine de roche côté route et cour</i></p>
GAIN ENERGETIQUE	58 % Classement B	55 % Classement B	52 % Classement C

Le cabinet au regard des coûts des travaux nous conseille le scénario 2 permettant de gagner trois classes énergétiques, d'agir sur plusieurs axes (isolation, changement chaudière, ...) permettant ainsi de répondre aux

exigences des fonds verts et du FIR. Ce scénario pourra également être amélioré si l'on pose des sols souples isolés ne nécessitant pas de décaper le sol.

Des plans précis ont été réalisés nous permettant de calculer avec un barème énergétique le coût des travaux qui devrait atteindre les 200 000 euros HT. Les dossiers de demande d'aide doivent être déposés avant décembre ce qui nécessite l'engagement d'un maître d'œuvre pour réaliser la liste des lots et le marché public. Les travaux devront également prévoir de limiter au maximum la gêne lors des périodes scolaires.

L'objectif est d'atteindre un reste à charge pour la commune de 20 % du montant des travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :**

- **Décide de retenir le scénario n°2 ci-dessus.**
- **Décide de lancer les études dans le cadre de la restauration des écoles via Les Fonds Verts et demander les diverses subventions ainsi que le lancement d'un marché public dès que possible.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires et d'engager l'ensemble des dépenses cité ci-dessus.**

### **DEVIS : ACHAT D'UN CAISSON, TABLES DE PIQUE-NIQUE PMR et DEUX ORDINATEURS PORTABLES POUR LES ECOLES**

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il a demandé des devis pour l'achat d'un caisson pour le tracteur tondeuse et des tables de pique-nique. Il en donne lecture et demande au conseil de délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :**

- **Décide de retenir le devis de l'entreprise Motoculture de l'Etang à Torigny les Villes pour la somme de 550 € TTC afin d'acquérir un caisson pour le tracteur tondeuse.**
- **Décide de retenir le devis de l'entreprise Manutan pour la somme de 2 516,40 € TTC afin d'acquérir trois tables de pique-nique PMR.**
- **Décide de retenir le devis de l'entreprise Daltoner pour la somme de 2 997,56 € TTC afin d'acquérir deux portables pour les écoles.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires et d'engager l'ensemble des dépenses d'acquisition de l'immeuble cité ci-dessus.**

### **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : COMPTE-RENDU ET PROJETS**

Réunis le samedi 14 septembre les élus du CMJ encadrés par plusieurs élus adultes ont fait le point sur les travaux de l'aire de jeux intergénérationnelle et inclusive à Durdos. Le chantier devrait s'achever en fin d'année.

La vente solidaire au profit de la Guadeloupe après l'ouragan a permis aux jeunes de récupérer 437 euros qu'ils remettront courant octobre au CCAS de GOURBEYRE. Le maire adjoint reçu fin juin les a d'ores et déjà remerciés.

Ils organiseront différentes actions : un concours de maisons décorées pour halloween et pour Noël, la restauration lors du vide maison associatif le 26 et 27 octobre et ils vont décorer le carrefour dans le bas du cimetière en décors de Noël réalisés par leurs soins en palettes recyclées.

Ils participeront à l'aire terrestre éducative.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :**

- **Prend acte des activités et projets du CMJ et les félicite**

## SERVICE CIVIQUE MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que la commune pourrait bénéficier de l'intervention de deux personnes dans le cadre du Service Civique Municipal et donne les informations suivantes :

Salaire payé par l'Etat

Prévoir tenue de service et matériel de sécurité

Coût mensuel pour la commune 250 euros maxi par personne (si besoin logement à Bourgvallées)

ou 120 euros ( si transport)

Durée 6 mois

Début janvier Février

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **D'accepter** la mise en place de deux postes service civique municipal et de prendre en charge les frais de logement ou transport pour la durée du service civique.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'aboutissement de ces affaires.

## PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire indique que Mme FOSSEY, adjoint technique, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle effectue actuellement 8h30 hebdomadaire sur un poste d'adjoint technique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **de maintenir** le poste d'Adjoint Technique de 8,50 / 35<sup>e</sup>.
- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter et à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'aboutissement de ces affaires.

D'autre part, le conseil devra déterminer les besoins de la commune afin de créer un poste d'agent d'entretien pour les espaces verts et divers entretiens sur la commune.

De plus, la commune doit mettre en place la réforme pour la revalorisation des secrétaires généraux de mairie suite à parution des décrets.

## TARIFS DE LA SALLE DES FETES POUR LES ACTIVITES DE FORMATION ET REUNIONS DIVERSES :

M. le Maire fait part au conseil municipal que des associations demandent de plus de plus de salle pour leurs activités pour des demi-journées ou des journées entières. Il serait préférable de prévoir des tarifs adéquates pour y répondre. Il propose 40 € la demi-journée et 80 € la journée en semaine hors week-end. Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :**

- **Décide de fixer les tarifs de la salle des fêtes pour les formations, réunions et diverses activités hors repas et vin d'honneur, jeux de société et assimilés de la façon suivante :**
- **Demi-journée : 40 € et journée complète 80 € sans accès à la cuisine.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires.**

## AIRE TERRESTRE EDUCATIVE

Ce dispositif lancé et financé par le Ministère de l'Education Nationale et l'office Français de la Biodiversité vise à confier l'aménagement et l'entretien d'un terrain communal à des jeunes scolaires (les deux classes de l'école et leurs enseignantes) et hors-scolaire (les 24 jeunes élus du conseil municipal).

Le terrain visé est celui en bordure de la voie du vélorail jouxtant le cours d'eau, les arbres fruitiers déjà plantés et le terrain le long de la Vire à gauche du pont routier.

L'idée est de réaliser des observations d'espèces animales et végétales, de créer un parcours pieds-nus, un labyrinthe d'arbres à baies comestibles, des panneaux d'interprétation, ...

M. le Maire invite le conseil municipal à s'exprimer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Prend acte de ce dispositif**
- **Charge** M. le Maire de l'exécution de cette décision et de signer tout acte relatif à ce sujet.

## REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM 2024

M. le Maire rappelle qu'il est souhaitable de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour France Télécom pour l'année 2024.

France Télécom dispose sur la commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire d'un patrimoine sur le domaine public routier qui se décompose de la manière suivante :

- 1,364 Km pour le patrimoine en souterrain
- 7,540 du Km pour le patrimoine en aérien

En vertu du Décret N°2005-1676 du 27 Décembre 2005, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de fixer le montant de redevance d'occupation du domaine public 2023 pour France Télécom pour son patrimoine sur le domaine public routier à :

- 48,27 € du Km pour le patrimoine en souterrain
- 64,36 € du Km pour le patrimoine en aérien

Soit une somme globale de 551,11 € arrondie à **551 €** en application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances à recouvrer doit être arrondi à l'euro le plus proche

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRT GAZ

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des autorités organisatrices des services publics de distribution publique d'électricité et de gaz, tels que celui du Syndicat auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 7032 ;

- que la **redevance due au titre de 2024** soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année, soit une évolution de **42 %** par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

- **Dit et sollicite que pour l'année 2023, la redevance sera de  $((0.035 \text{ €} \times 18) + 100 \text{ €}) \times 1.42$  soit 142, 89 €**

En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances à recouvrer doit être arrondi à l'euro le plus proche

soit pour la redevance 2024 : **143 €.**

## SUBVENTION AMENDES DE POLICE

M. le Maire indique qu'il a reçu confirmation de l'aide à l'investissement de sécurité à hauteur de 15 368 € pour la peinture de signalisation aux écoles, les aménagements autour de la Halte Randonneur, PMR et panneaux de signalisation sur le territoire de la commune. Romain LECLER fait remarqué que les passages piétons sont effacés. Ces travaux seront réalisés.

## VENTE DE TERRAIN A BATIR - 11, Rue de l'ancien Stade - TARIFS DE LA PARCELLES (HT)

M. le Maire indique qu'un lot à bâtir reste à vendre parmi les constructions en cours au lotissement du Stade et qu'il conviendrait d'arrêter le prix hors taxe de cette parcelle pour favoriser une vente. Il demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de fixer les prix HT des parcelles de la façon suivante :

Terrain issus du PA 050 556 21 W0002	N° de Lot	m <sup>2</sup> indicatif	Prix HT	Prix TTC A titre indicatif TVA 20%
<b>11, rue de l'ancien Stade</b>	<b>8</b>	675	<b>20 000 €</b>	24 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>20 000 €</b>	24 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le maire à vendre cette parcelle ou à confier la vente cette parcelle et de signer tous documents relatifs à ce dossier.

## CAUTION LOGEMENT A CONSERVER

M. le Maire indique que la commune a en réserve une caution logement suite à un départ sans préavis de 2019 et qu'il serait nécessaire de la conserver et de l'incorporer dans ses comptes. Il est demandé de délibérer pour accepter cette incorporation au titre de l'année 2024.

M. le Maire invite le conseil municipal à s'exprimer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **accepte** de conserver la caution de Florent DESLANDES pour la somme de 371, 02 € suite à son départ sans préavis.
- **Charge** M. le Maire de l'exécution de cette décision et de signer tout acte relatif à ce sujet.

## MUTUELLES

M. le Maire indique que Mutualia Grand Ouest propose une couverture mutuelle aux habitants. Deux conseillers n'approuvent pas et une abstention.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que :

- La lutte collective contre les frelons se poursuit et moins de nids ont été déclarés en 2024.
- Des travaux d'eaux pluviales vont être entrepris au niveau du logement 8 route des écoles
- La médaille de bronze du championnat de France en Pony Games a été obtenu par Margaux Morin de Sainte Suzanne sur Vire et la félicite
- La première campagne de mesure pour le diagnostic assainissement collectif a débuté le 23 septembre 2024
- Fait un tour des activités de la commune en photos

John PHILIPOT fait état du bulletin municipal annuel sera distribué fin décembre et les réunions de préparation commenceront en octobre.

David BESNARD informe que le comité des fêtes n'organisera pas la venue du père Noël cette année. Il indique qu'un sapin lumineux sera installé dans le bourg.

La Séance a été levée à 21h48

**Le Maire, Antoine AUBRY**

